

Compte rendu du comité syndical du 10 septembre 2013

ÉTAIENT PRESENTS:

GILLES MOSTACHETTI, CHRISTIAN REYNAUD, CLAUDE BIHLET, MAX VASELI, JEAN CLAUDE GAST, PATRICK AUBIN, JEAN PAUL AUBERT, ALBERT MOULLET, JEAN PAUL JOUVE, PATRICIA MORHET-RICHAUD, MAURICE CHAUTANT, JEAN PIERRE BOIVIN, BRIGITTE MONTET, JEAN PIERRE TEMPLIER, MARIE FRANCE DURAND.

ABSENTS EXCUSES: MARC MICHEL, MARTINE BARBET, JEAN MARIE BLANCHARD, GILLES LOISELEUX, BERNARD MATHIEU, DANIEL ROBERT.

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu précédent
- Projet d'adhésion du SIEM au Smigiba
- Convention cadre étude Apron du Rhône
- projet de conventions de travaux ripisylve
- Actions de communication
- Points divers

1 VALIDATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

Le compte rendu du comité syndical du 27 juin 2013 est validé à l'unanimité.

2 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

La CAO a attribué le marché à ATP Environnement pour un montant de 38 283.96 €TTC.

L'attribution du marché à l'entreprise retenue par la CAO du 8/8/2013 pour un montant de 38 283.96 €TTC est validée à l'unanimité.

3 CONVENTION RHYTMME

Le Projet RHYTMME (Risque Hydrométéorologiques en Territoires de Montagnes et Méditerranéens) a pour but de constituer une plateforme Web Extranet de services d'avertissement temps réel des risques :

- permettant aux collectivités locales et aux services de l'Etat d'améliorer la prévision des risques naturels influencés par les précipitations en PACA
- basée sur le déploiement dans les Alpes du Sud françaises d'un réseau de radars hydrométéorologiques de nouvelle technologie (« en bande X ») et adaptés à la montagne.

Ce projet a été développé par IRSTEA et Météo France et se concrétise dans les Hautes Alpes par l'implantation d'un radar pluviométrique sur le Mont Colombis. Il s'adresse aux collectivités et n'engage aucune contrepartie financière.

L'assemblée délibérante autorise le président à signer la convention.

4 CONVENTION TRANSALPES / EDF

TRANSALPES :

Proposition de convention fixant un montant annuel de 10 000 €.

EDF

Rencontre le 10 septembre pour fixer les modalités.

La convention serait d'une durée de 3 ans 2013-2015, des avenants sont possibles. Le montant de la participation d'EDF serait de 30 000€ sur la part d'autofinancement du SMIGIBA.

Projet de délibération :

- Signature de la convention avec TRANSALPES
- Signature de la convention avec EDF

Les deux conventions n'étant pas finalisées, elles ne sont pas votées en comité syndical. Elles seront envoyées aux membres du comité syndical prochainement.

5 TRAVAUX ADOUX DU FONTENIL

Cette année les travaux de restauration des adoux se dérouleront sur l'adoux du Fontenil et consistent en une protection de berge en génie végétal. Les travaux seront réalisés par l'association du Village des Jeunes.

Cette opération est blanche financièrement, la Fédération de Pêche prenant à sa charge la part d'autofinancement et présentant les dossiers de subventions. Pour cela, une convention financière doit être signée entre le SMIGIBA et la Fédération de Pêche.

Il est prévu un investissement d'un montant maximum de 25 000 € TTC pour réaliser ce chantier (pieux, terrassement, câbles,...). Le SMIGIBA avancera les frais liés au chantier et présentera une facture globale à la Fédération de pêche.

L'achat de matériel et le paiement des prestataires pour un montant de 25 000 € TTC maximum ainsi que la signature d'une convention financière avec la Fédération de Pêche sont votés à l'unanimité.

6 ACHAT CLOCHE DE BATTAGE

Proposition d'achat d'une cloche de battage pour un montant maxi de 3000 €TTC pour réaliser les travaux en génie végétal.

L'achat d'une cloche de battage pour un montant de 3000 € maximum ainsi que son amortissement sur 3 ans est accepté à l'unanimité.

7 DIGUES DE LA FAURIE

Le diagnostic des digues de la commune de La Faurie vient d'être rendu. Un des ouvrages de la commune est fortement dégradé et doit être conforté d'urgence.

Comme pour toutes les communes propriétaires de digues de classe C, pour obtenir des aides de l'Etat pour la réalisation de travaux, il faut un PAPI (plan prévention des inondations) ou un PSR (plan de submersion rapide).

Un PAPI est nécessaire en cas d'augmentation du niveau de protection (rehausse de digue).

La labellisation d'un PSR étant plus facile que celle d'un PAPI, il est préconisé que les communes réalisent leur PSR pour obtenir des aides financières. Elle se fait à l'échelle d'une digue ou d'un système cohérent de protection.

Il n'y a pas de financement pour réaliser cette étude PSR et aucune étude PSR n'a pour le moment été réalisée sur le département.

La question du rôle du SMIGIBA dans l'accompagnement des communes est soulevée ?

- Aide à la rédaction du PSR et aide au recrutement d'un bureau d'études pour les modélisations

complémentaires ?

- Aide au recrutement d'un bureau d'études pour la rédaction du PSR ?
- Autre ?

Les élus du SMIGIBA acceptent l'aide à la rédaction du PSR.

8 GESTION DES MARCHES DU SMIGIBA

Suite à la tenue des Commissions d'Appel d'Offres, le président ne peut signer les marchés sans délibération du conseil syndical. Cela peut poser problème lorsqu'il n'est pas prévu de comité à la suite d'une C.A.O.

Projet de délibération :

Afin de pouvoir garantir la possibilité de démarrage des travaux engagés par le SMIGIBA, l'assemblée délibérante autorise le président à signer les marchés **dans la limite des montants engagés au budget.**

9 BILAN TRAVAUX

- Avancement travaux renouée : l'ensemble des massifs ont été décaissés, hormis un massif où la présence de castor a été repérée et les massifs en pied de route qui seront traités chimiquement. La réception des travaux est fixée le 17 septembre.

10 BILAN ETUDES

- Plan de gestion des alluvions – l'espace de mobilité concerté est tracé et sera soumis au prochain comité syndical. Des révisions à la marge ont été proposées en fonction des enjeux.
- Dossier loi sur l'eau du projet d'élargissement de la Blaisance : la commune est en attente de la réponse des services de la DDT par rapport au dossier déposé.
- Sigottier : avancement du dossier sur le torrent d'Arron. Les services de l'état seront consultés pour connaître les obligations réglementaires pour ce type de travaux.

11 POINTS DIVERS

- Démission Président du comité de pilotage Natura 2000 du site Marais de Manteyer
- Le projet pédagogique 2013/14 « A l'école du marais de Manteyer » a démarré avec la prestation d'un animateur AMM
- Le projet d'adhésion du SIEM et la révision des statuts sont encore en réflexion notamment par la nécessité d'avoir le retour des modalités précises de la fusion.
- Véhicule publicitaire : les communautés de communes seront sollicitées pour renvoyer un courrier autorisant la prospection d'un démarcheur commercial afin de rechercher des entreprises pour apposer les publicités.
- Un projet de texte de loi du 23 juillet 2013 sur la compétence rivière a été déposé pour lecture à l'assemblée et au sénat. Il prévoit la création d'une compétence GEMAPI (milieux aquatiques et inondation) portée par un EPCI à fiscalité propre (commune ou communauté de communes).

12 DATES

- Réunion bureau/exécutif : 23 septembre à 10h
- Séminaire rivière en tresse : 7 & 8 novembre 2013
- Journées du patrimoine : sorties nature le 14 septembre à Ribiers (matin) et Veynes (après-midi)